



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-271

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 1er mars 2021 le règlement qui suit:

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-271 concernant les taux d'imposition des droits de mutations immobilières

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité ou au bureau de la Municipalité et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 2 mars 2021

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 11h00 heures le 2^e jour de mars 2021 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, j'émetts ce certificat ce 2^e jour de mars 2021.

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier